

LES ROULETTES CARREES

Règlement intérieur

Composition de l'association

Comité Directeur : Ludovic CAIL (Président), Gil DUARTE, Philippe FICHOT, Caroline HUSSON, Laure QUILLIEC (Secrétaire), Laurent QUILLIEC (Trésorier), Marine REGIEN, Joël SOUCI.

Animateurs : Ludovic CAIL (06 83 80 53 39)
Gil DUARTE (09 71 52 77 44, 06 26 74 79 62),
Hélène et Joël SOUCI (02 37 23 17 78).

Adhésion

L'association est réservée aux personnes de plus de 7 ans, sauf dérogation. Le Comité Directeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les membres potentiels.

Cotisation

Une cotisation annuelle sera demandée. Elle est valable un an à partir du 1er septembre. Chaque année, le montant pourra être révisé en Assemblée Générale. La cotisation n'est pas remboursable.

Cotisation annuelle : Adultes : **25 €**, enfants jusqu'à 18 ans : **15 €**. Un tarif dégressif est appliqué pour le 2^e adulte de la même famille : **20 €** et à partir du 3^e enfant de la même famille : **10 €**.

Les membres du comité directeur sont exemptés de leur cotisation annuelle.

L'association prend à sa charge les licences des membres du bureau, à savoir, Président, Secrétaire et Trésorier.

Organisation

Les dates et les lieux des manifestations organisées par l'association sont décidées et validées par le bureau et à consulter sur le site Internet de l'association : www.lesroulettescarrees.fr.

Les manifestations ordinaires organisées par l'association ne sont ouvertes qu'aux membres ayant payé leur cotisation. A toute personne désireuse de participer à ces manifestations est accordée une séance d'essai.

Les manifestations extraordinaires organisées par l'association (p.ex. sorties, randonnées ...) sont accessibles à toutes personnes désireuses d'y participer, à condition que celle-ci respecte les consignes données par les responsables de l'association et en sachant que l'assurance de l'association ne couvrant pas ces personnes, **seule leur assurance de responsabilité civile** pourra être engagée en cas d'incident.

Les avantages et assurances offerts aux membres de l'association ne sont valables que lors des manifestations organisées et validées par le Comité Directeur. Les renseignements inhérents à ces manifestations sont disponibles auprès des membres du bureau et au siège de l'Association.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au président ou un membre du bureau de l'association.

Sécurité

Les protections d'usage (protège-poignets, coudières, genouillères...) sont vivement recommandées pour les adultes et obligatoires pour les enfants lors des manifestations organisées par l'association. **Le port du casque est obligatoire pour tous** ; les mineurs pourront se voir refuser l'accès aux manifestations s'ils ne sont pas correctement protégés. Les adhérents devront respecter les consignes données par les responsables.

Gymnase

Les freins tampons sont strictement interdits au sein du gymnase et devront y être démontés.

Prêt de matériel

L'association peut prêter, en fonction des stocks disponibles une paire de roller ou un casque en contrepartie d'une caution de 10 euros (en espèce). Si le matériel n'est pas restitué dans les 3 mois suivant leur prêt, la caution sera encaissée.

LES ROULETTES CARREES (Association de loi 1901) : 45 rue René et Jean Lefèvre - 28130 PIERRES